



TARIFS à partir du 1er septembre 2024 GARDERIE ENFANTS EXTERIEURS							TARIFS à partir du 1er septembre 2025 GARDERIE ENFANTS EXTERIEURS					
Quotient Familial	matin		midi		soir		matin		midi		soir	
	- De 850 €	1,01 €	4,12%	1,01 €	4,12%	2,45 €	3,81%	1,03 €	1,98%	1,03 €	1,98%	2,50 €
De 851 € à 1250 €	1,56 €	4,00%	1,56 €	4,00%	3,01 €	4,15%	1,59 €	1,92%	1,59 €	1,92%	3,07 €	1,99%
De 1251 € à 1850€	1,89 €	3,85%	1,89 €	3,85%	3,34 €	4,05%	1,93 €	2,12%	1,93 €	2,12%	3,41 €	2,10%
+ de 1851 €	2,09 €	3,98%	2,09 €	3,98%	3,48 €	3,88%	2,13 €	1,91%	2,13 €	1,91%	3,55 €	2,01%

Vu l'avis favorable de la commission scolaire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOpte les tarifs détaillés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 26 mai 2025

Le Maire, Denis GIRAUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.